

**Estienne Damade, sieur de Laroque 134/198**né à Lamothe-Montravel ? (24) **ii** vers juin 1784 (?)fils de Izaac **Damade** (<1679-<1728) **268/396** **ii** et de Marie **Doucet** (1...->1736) **269/397**

épouse "au désert"

contrat de mariage du 27 janvier 1763, à Bonneville (24)

**Jeanne (de) Métivier 135/199****ii** avant 1784fille de Jean **Métivier** (1...->1763) **270=264/398=392** **ii** et de Marthe **Dudillot** (1...-<1784) **271=265/399=393**

Enfant :

(peut-être une fille unique ?)

1) *Françoise dite Marie* **Damade** (20.11.1764 - >1812) **67/105**épouse le 23.02.1783 Pierre (de) **Métivier** **66/98** **ii**

⌘ Etienne (ou Estienne) Damade-Laroque habite hameau des Mathelins, paroisse de Lamothe.

⌘ Quand Etienne se marie, cela fait plusieurs années qu'il gère ses propriétés lui-même. Son père, en effet, est mort plus de 26 ans auparavant, vers 1736. Certains de ses biens dépendent de seigneuries et sont soumis à droits seigneuriaux.

C'est ainsi qu'il lui faut à certaines occasions en reconnaître la nature.

C'est ce qu'il fait le 7 septembre 1750, en se présentant devant le notaire royal du bourg de St Antoine (aujourd'hui St-Antoine-de-Breuilh), paroisse de St Aulaye. St Antoine se trouve dans la plaine. Il lui a donc fallu parcourir une bonne quinzaine de kilomètres, depuis les Mathelins, pour s'y rendre.



Vieille maison renaissance à St-Antoine-de-Breuilh, à côté du temple protestant. ( juillet 2001)

\* Emphytéose : C'est à dire une sorte de location sans limite de durée qui équivaut presque à une propriété puisqu'elle est transférable à ses héritiers, moyennant un versement annuel et modique souvent payer en nature. On parle aussi de "tannent" dans la région. Ailleurs on emploie plus couramment le mot "tenure".

Là, il a "volontairement reconnu et confessé tenir en fief et emphytéose" \* de dame Henriette Judith Depuch, épouse de messire Henri Jacques Depuch chevalier, seigneur de Monbreton, le Carbon, le Puch de Gensac et autres lieux, "le tenement appelé Virolle-Fonladan".

Dame Henriette Judith Depuch possède ces droits au nom de son aïeul maternel, Messire Pierre de Segur de Putraj, écuyer \*\*, seigneur de la maison noble de Lamothe de Pras.

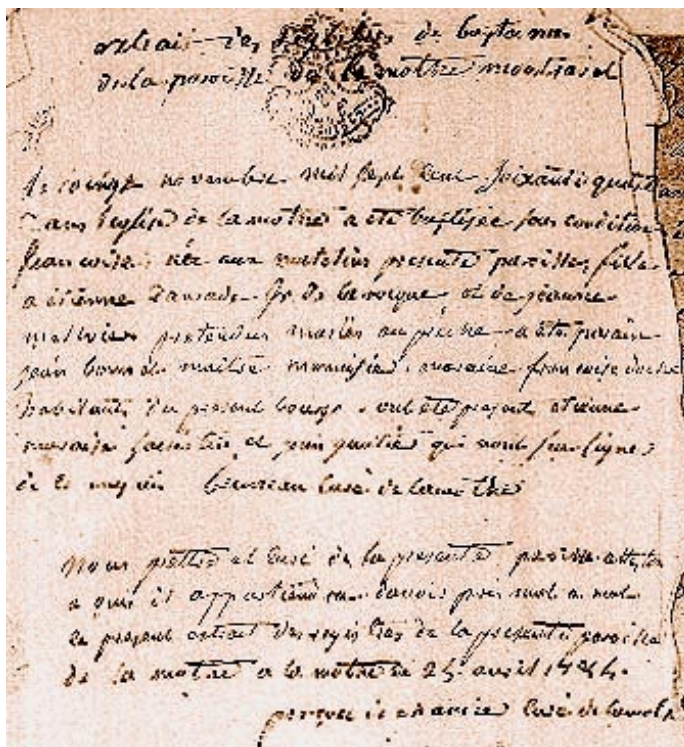
Cette terre de Virolle-Fonladan se trouve au sud-ouest des Mathelins, au bord du plateau\*\*\*. Elle comprend une espèce de grange au hameau de Fonladan, son jardin, des champs, des vergers et des prés. Le cens et rente foncière de cette propriété est de 6 picotins de froments moins 1/16, même chose de seigle et de 2 sols 9 deniers en argent.

\*\* Voici un exemple de vraie noblesse. On les qualifie de « Dame et de Messire ». Notre Etienne n'est que « Sieur » de Laroque et sa mère, « Demoiselle ».

\*\*\* Le 1er hameau, Virolles, surplombe la Lidoire et le 2e se trouve au pied du relief, au bord de la grande plaine où jadis, en 1453, les armées de Talbot rencontrèrent les armées du roi de France dans la célèbre bataille de Castillon.

... Bientôt on précise même que la cérémonie doit obligatoirement avoir lieu dans la paroisse du domicile de l'un des deux époux. C'est pourquoi Etienne et Jeanne ont été obligés de faire mentionner dans le contrat : « ont promis [...] solennisé leur mariage en face de notre mère Ste Eglie Catholique et Romaine ».

Mais ils n'ont jamais mis en pratique cet article.



Extrait de baptême de Françoise Damade appelée Marie en famille

En fait l'église protestante de Montravel se reconstitue au milieu du XVIIIe. Les "assemblées" se multiplient. Certaines sont connues : à St Seurin de Prats en 1749, Pessac (sur Dordogne) en 1752, Montcaret en 1754... L'Etat réagit en envoyant deux régiments à Pessac sur Dordogne en octobre 1757 et en rassemblant tous les enfants huguenots de moins de trois ans à l'église catholique pour les y baptiser de force. Le colloque des Eglises (protestantes) du Périgord, qui se tient en février 1765, réorganise le quartier de Montravel, y incluant Juillac, Gensac, Le Fleix, Castillon et La Roche-Chalais. Des pasteurs viennent prendre la tête du troupeau dispersé : Gibert, Picart, Renouveau et Renateau. Le pasteur Jérémie de Bécays tient même, à partir de 1767, un registre de baptêmes et mariages !

Dans ces années-là, les protestants se réunissent souvent dans une grange du sieur Benoît, peut-être à Fonroque\* où cette famille possède du bien. C'est presque de notoriété publique, puisque le curé, l'abbé Pelpeyrat, est au courant en 1771.

En effet des ouvriers sont surpris en train de réparer le bâtiment, et surtout d'y pratiquer des ouvertures pour faire des fenêtres ! Le tribunal de Bordeaux, saisi de l'affaire, condamne la grange à être rasée. Ce qui n'est que partiellement fait. Mais les pasteurs restent essentiellement nomades. Officiellement les assemblées restent interdites et s'y rendre, c'est encourir les galères pour les hommes et la prison pour les femmes. En réalité, le culte est de plus en plus toléré, s'il reste de dimension familiale et discrète.

⌘ Il semble que l'union de Estienne et Jeanne soit de courte durée.

Bien que l'on ignore la date du décès de Jeanne, celui-ci a dû survenir assez vite. En effet, il semble qu'ils n'aient eu qu'une fille unique, qu'ils prénomment Marie.

\* Fonroque : lieu dit situé sur le plateau à 1 km à vol d'oiseau au Nord Ouest de Montcaret et à 4 km des Mathelins. Mais une autre tradition place cette grange à Grangeneuve, à l'emplacement actuel du temple réformé de Moncaret.